



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 10 octobre 2019

2019-4-10

Lieu de réunion du Conseil :

Thiviers

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

01 octobre 2019

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Nicola ROBERTS, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Irène BROUILLAUD (suppléante de Gilbert CHABAUD)

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST, Michel AUGÉIX, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER,

Absents et excusés : Jean-Marc BUISSON, Christiane DESPAGES, Céline BAUDESSON (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), Nathalie GRANERI a donné pouvoir à Patrick FLEURAT- LESSARD), Gilbert CHABAUD (absent mais représenté par Irène BROUILLAUD, suppléante),

M. Michel REBIERE est désigné secrétaire de séance

Modification du tableau des emplois : modification temps de travail

Un agent du service enfance est positionné sur un poste d'adjoint d'animation à raison de 33 heures et 22 minutes depuis le 1^{er} septembre 2016.

Depuis trois ans, elle effectue des heures complémentaires qui ramènent son temps de travail chaque année à raison de 35 heures.

L'organisation du service et les missions de cet agent ayant évoluées au sein de la collectivité, ces heures complémentaires seront désormais récurrentes.

Il est donc nécessaire de revoir le tableau des emplois afin de modifier son temps de travail de façon définitive. Cette modification n'excédant pas 10% de son temps de travail, il n'est pas nécessaire de saisir le comité technique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à compter du 1^{er} novembre 2019, DECIDE :

- ***de fermer son ancien poste d'adjoint d'animation à raison de 33 heures 22 minutes (33,37)***
- ***d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à raison de 35 heures***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 14 octobre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

